

Services de l'eau

Publié le : 21.12.2017 - Modifié le : 03.07.2019

Dans le cadre de la Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les branches professionnelles ont été invitées à se rapprocher selon une cohérence de filières.

La branche Services de l'eau sera gérée par l'OPCO 11, dont fait partie Opcalia depuis le 1er avril 2019.

Activité de la branche Services de l'eau

Services de l'eau : de quoi parle-t-on ?

Assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, les entreprises ont pour mission d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur puis de collecter et de traiter les eaux usées et les eaux pluviales avant leur retour au milieu naturel.

Elles sont également en charge des relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation...

Le service « eau potable » comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation et sa distribution.

Le service « assainissement » concerne la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.

Les principaux métiers des Services de l'eau

Les métiers des Services de l'eau sont :

Au sein de la Branche, les métiers sont nombreux et font appel à une multiplicité de compétences: agents d'exploitation, chimistes, chargés de clientèle, téléconseiller, releveur, agent/technicien/ingénieur/responsable réseau, opérateur/technicien/responsable maintenance, chargé d'ordonnancement...



L'activité formation de la branche Services de l'eau et certification

Depuis de nombreuses années, la branche des services de l'eau place au cœur de sa politique de formation, les actions permettant d'acquérir une reconnaissance (diplôme ou certification) ([accord sur la formation professionnelle 2015](#))

-Les formations diplômantes (Diplômes Education Nationale des métiers de l'eau, titres professionnels), sont fortement encouragées, notamment via l'alternance.

La politique de certification

La branche a créé des CQPI et CQP en 2015/2016, afin de professionnaliser et d'accompagner le développement des compétences des salariés, dans un contexte de besoins clients élargis et d'évolutions fortes impactant le secteur (technologiques, réglementaires, organisationnelles)

Cette nouvelle offre certificative permet de reconnaître, au niveau de la branche, les compétences, afin de valoriser l'expérience des salariés. Les mobilités et évolutions professionnelles en sont ainsi facilitées. Elle permet également de structurer la montée en compétences des salariés lorsqu'un parcours de formation est nécessaire pour atteindre la certification.

Ces certifications sont éligibles aux dispositifs en alternance (reconversion ou promotion par alternance sous conditions), au plan de développement des compétences et à la VAE.

Une démarche d'inscription au RNCP est en cours pour permettre leur accession via le Compte Personnel de Formation.

3 CQP

CQP ordonnanceur (se) : il/elle réceptionne les demandes d'intervention ; il/elle crée, planifie, organise et gère les ordres d'interventions. Il/elle coordonne des informations, des équipes et des ressources. Il/elle établit le planning prévisionnel. Il/elle réalise des reporting d'activité pour faciliter la prise de décision.

[Consulter la fiche complète](#)

CQP-I Opérateur(trice) de Maintenance Industrielle : Il/Elle réalise des interventions de maintenance sur des équipements industriels pluri technologiques : pré-diagnostics, contrôles et mesures préventifs, remplacement de sous-ensembles et communication technique avec utilisateurs (en expérimentation)

[Consulter la fiche complète du CQP](#)

CQP-I Technicien (ne) de Maintenance Industrielle : Il/Elle réalise des interventions de maintenance préventive ou curative en mécanique, électrotechnique, automatismes. Il/Elle communique avec les différents acteurs du process, utilise et traite des informations écrites et orales, conduit des actions de progrès ou d'amélioration. Il/elle diagnostique un dysfonctionnement sur des équipements pluri technologiques. Il/elle contrôle le bon fonctionnement d'une machine ou installation. Il/elle organise une intervention. Il/elle remplace des pièces ou instruments défectueux. Il/elle met en fonctionnement, monte en cadence, règle et effectue les contrôles lors des essais. Il /elle ajuste un paramètre ou positionne un élément de l'installation sur système automatisé. Il/elle transfère, capitalise l'information. Il/elle définit et pilote une action de progrès (en cours d'expérimentation)

[Consulter la fiche complète du CQP](#)

Les chiffres clés de la branche

- Professionnalisation : 5.2 millions € de collecte nette, 31 millions d'engagements tous dispositifs confondus
- Nombre de contrats de professionnalisation : 683
- Nombre de cpf : 877
- Nombre de période de professionnalisation : 12051

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT COMPLET

Textes et ressources

CONVENTION COLLECTIVE SERVICES DE L'EAU

n° 3302 – Code IDCC : 2147

CODE NAF

✔ 3600Z : Captage, traitement et distribution d'eau

TITRES DES ACCORDS

✔ Accord sur la formation professionnelle du 14 janvier 2005 étendu par arrêté du 3 août 2005, puis 5 avenants le dernier le 22 juillet 2013.

Partenaires sociaux

représentants la branche (Fédérations et syndicats)

✔ FP2E



✔ CFDT

✔ CFE-CGC CFTC

✔ Force Ouvrière

✔ CGT



Observatoire des Services de l'eau

La mission de l'observatoire consiste donc notamment à assurer une veille prospective sur l'évolution des métiers de la branche. Pour cela, il doit :

- ✔ Disposer d'une pleine connaissance des métiers existants et des compétences qu'ils requièrent,
- ✔ Suivre et anticiper l'évolution démographique et celle des métiers afin de pouvoir analyser leur impact sur les emplois.